

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 21 novembre, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois francs avant la présente séance, se sont réunis à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Vendredi 15 novembre 2013

Etaient présents : MM CALLIOT Michel, CHOLET Didier, LAUNAY Jacques, NABUCET Frédéric, ROUXEL Fred, GIRARD Jacques, GUEGAN André, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, Mmes BLINTZOWSKY Christiane, LEVEQUE Christiane, MARTIN Caroline, TADIER Joële, MEHOUAS Josiane.

Etaient absents représentés : Mme DE LA MOUSSAYE Martine, représentée par Mme BLINTZOWSKY, Mme BOULIN Claude représentée par Mme MEHOUAS, M HOURDIN Xavier représenté par Mme LEVEQUE.

Etait absent, non représenté : M YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers représentés : 3

Conseiller non représenté : 1

Madame TADIER Joële, est élue secrétaire de séance.

Lecture faite, le procès-verbal de la réunion du Conseil du jeudi 24 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2013-2-124 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Matignon :

Madame le Maire remercie Monsieur HOUZE Daniel, Vice- Président de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, d'avoir accepté de présenter le dossier relatif au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de l'administration électronique sur le territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17, L 5214-16 et L 5214-27 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Matignon du 19 septembre 2013, adoptant l'ajout de la compétence liée au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire ;

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat e-mégalis Bretagne est subordonnée à l'exercice de la compétence correspondante ;

APPROUVE par 17 voix pour et une abstention (M CALLIOT), la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Matignon comme suit :

B- Compétences Optionnelles :

B.5 « La Communauté de Communes du Pays de Matignon contribue au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de

l'administration électronique sur le territoire pour le développement du SDTAN 22, pour permettre l'adhésion au Syndicat Mixte e-mégalis Bretagne

Compte rendu de la Commission Travaux :

Monsieur Jacques LAUNAY, Adjoint chargé des travaux donne lecture du compte rendu de la commission travaux :

- A) **Cale du Vieux Bourg** : L'entreprise titulaire du marché a refusé de signer le procès-verbal de réception des travaux qui portait des réserves. Ces réserves n'étant pas levées ce jour, le marché ne peut pas être soldé en l'état.
- B) **Salle des Fêtes** : Il est prévu la réfection du bardage extérieur et de la toiture. Des analyses des dalles situées au plafond sont en cours afin d'évaluer les risques liés à la présence éventuelle d'amiante. La réfection en partie de la toiture devra tenir compte de la capacité de la charpente à supporter les charges. Une demande reclassement de la salle, actuellement en 3^{ème} catégorie sera instruite. L'architecte proposera un ensemble de mesures dès qu'il sera en possession de tous les éléments techniques.
- C) **Vallée de Diane** : Les discussions se poursuivent avec les élus de Plurien pour la rédaction de la convention d'aménagement et de travaux. Monsieur CALLIOT regrette que les élus de Plurien n'aient pas validé le plan de financement proposé par les élus de Fréhel et qu'ils repoussent le démarrage des travaux à l'automne 2014.
- D) **Ecole de Voile** : Du matériel reste dehors, ce qui pose des problèmes en termes de sécurité. L'école de voile n'a pas assez de place. Il faudra envisager la construction d'un bâtiment qui pourrait être construit au service technique après la saison 2014. Dans un premier temps, le matériel sera rangé au service technique.
- E) **Tennis des Sables d'Or les Pins** : Les courts de tennis ne permettent pas en l'état la pratique du sport dans de bonnes conditions. La commune n'a pas les moyens de remettre tout de suite en état les 7 courts. Monsieur CALLIOT propose de recueillir des informations sur le coût de réfection d'un court pour l'année 2014.
- F) **Aménagement de la traversée de Pléhérel-Plage** : Le chantier progresse bien. La pose des trottoirs est presque terminée. Le Maire rappelle que la commune n'a pas vocation à intervenir sur les propriétés privées notamment pour la mise à niveau des entrées de résidences. L'occupation du trottoir public faite par la crêperie sera étudiée afin de maintenir le passage des piétons.
- G) **Lotissement des Petites Fontaines** : Le chantier progresse bien malgré les conditions climatiques défavorables. La douve située au bout de l'impasse a été reconstituée afin de capter les eaux de ruissellement du champ vers le réseau pluvial. Compte tenu des délais de livraison des candélabres, des réserves sont prévues sur les trottoirs pour une pose des candélabres d'éclairage public en janvier 2014.
- H) **Mur de soutènement à Port à la Duc** : A la demande du riverain de ce mur, la commission travaux se rendra sur place pour se rendre compte des travaux à effectuer.
- I) **Cabane des douaniers Pointe aux Chèvres** : Suite au courrier reçu en mairie, la commission travaux se rendra sur les lieux.

Délibération n° 2013-2- 125 : Admission en valeur :

Madame Christiane BLINTZOWSKY, adjointe chargée du budget, propose d'admettre en non-valeur sur le budget camping un montant de 2610,76€ à l'article 6541 et qui correspond à des titres émis en 2009, 2010, 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération n° 2013-2-126 : Décision modificative :

Madame Christiane BLINTZOWSKY, Adjointe chargée du budget propose sur le budget camping la décision modificative suivante:

Dépenses de fonctionnement :

Article 6558 : Autres contributions obligatoires : -3080,00€

Article 6541 : Créances admises en non- valeur : +3080,00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Délibération n° 2013-2-127 : Tarifs de la zone camping-car :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, Adjoint en charge du budget propose de maintenir les tarifs de la zone camping-car en vigueur à savoir :

Stationnement sur la zone : 6,00€ par 24 heures

Accès à la borne service : 4,00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés pour l'année 2014.

Délibération n° 2013-2-128 : Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité :

Dans le prolongement de la réunion du Comité Syndical du 29 octobre 2013, le Président du Syndicat Départemental d'Electricité nous informe que celui-ci a adopté les nouveaux statuts du SDE.

Il précise notamment que la refonte des statuts a pour objet de tenir compte de l'évolution de l'intercommunalité et des nouveaux textes sur l'énergie.

Les principales modifications portent sur :

- Des précisions sur la compétence « éclairage public »
- L'intégration de nouvelles missions possibles notamment en énergie, en électricité et gaz, en télécommunications
- L'adhésion possible des Etablissements publics de Coopération Intercommunale au SDE

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification sur ces nouveaux statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité tels qu'ils sont présentés en pièce annexe.

Délibération n° 2013-2-129 : Suppression de deux postes :

Monsieur Michel CALLIOT, Adjoint en charge du personnel rappelle que le Conseil Municipal a décidé de créer à compter du 1 octobre 2013 (voir délibération n° 2013-2-098 du 18 septembre 2013) :

- Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- Un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe

Il précise que la création de ces deux postes a été validée par la commission administrative paritaire.

Il convient donc, puisque les agents sont nommés à leurs nouveaux grades de prononcer la suppression des postes suivants :

- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe
-

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la suppression de ces deux postes.

Délibération n° 2013-2-130 : Contrat de Territoire, Clause de revoyure, Autorisation du Maire à signer avec le Conseil Général l'avenant au Contrat de territoire 2010-2015 :

Madame le Maire rappelle la nature et les modalités des Contrats de Territoire, ainsi que la teneur et les aboutissements de la réflexion conduite localement par le Comité de Pilotage.

Le Conseil général a mis en œuvre, courant 2009, une nouvelle politique territoriale s'appuyant principalement sur les Contrats de Territoire que les communes et communautés d'agglomération et de communes ont été invitées à élaborer avec le Conseil général.

Sur la base d'une liste de 23 politiques, désormais contractualisées, les communautés et les communes ont établi de façon autonome leur programmation en choisissant et hiérarchisant les opérations qu'elles ont souhaité programmer sur la durée du Contrat (sous réserve d'une contribution locale minimale de 40%).

Pour ce faire, le Conseil général a affecté à chaque territoire une enveloppe financière particulière. A ce titre, le territoire de MATIGNON bénéficie d'une enveloppe de 1314965 € pour la période 2010-2015, dont une partie a déjà été utilisée à ce jour.

Dans la mesure où le Contrat de Territoire a prévu, à partir de 2012, une possibilité de revoyure de son contenu, destinée à prendre en compte les évolutions des orientations du territoire et d'éventuelles substitutions d'opérations, le Comité de Pilotage, associant notamment les Maires, le Président de la Communauté et le Conseiller général du territoire, s'est réuni au cours de ces derniers mois pour arrêter la liste définitive des projets constitutifs du Contrat.

Le dernier Comité de Pilotage, en date du 8 Octobre 2012 a validé l'ensemble de ce travail.

Après concertation avec le Conseil général, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

Madame le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au Contrat ;

- la présentation des mesures et initiatives actuelles, ou devant être mises en œuvre par le territoire pour l'accompagnement de certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
le Conseil municipal décide :

- **d'approuver** les opérations communales inscrites au Contrat,
- **de valider** l'ensemble du projet de Contrat de Territoire présenté par M. le Maire,
- **d'autoriser**, sur ces bases, M. le Maire, à signer l'avenant au Contrat de Territoire 2010-2015, actualisé après revoiture, avec le Conseil général.

Affaires et questions diverses :

A) Recensement de la population :

Dans le cadre du recensement de la population, Monsieur CALLIOT Michel, Adjoint, informe que trois agents seront recrutés pour effectuer cette mission. La formation est prévue par un agent de l'INSEE. Le public sera informé de l'identité des agents recenseurs par le biais du bulletin municipal.

B) Circuit communautaire de la Communauté de Communes de Penthièvre sur Sables d'Or les Pins en Fréhel :

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été informé de l'existence du circuit touristique établi par la Communauté de Communes de Penthièvre à Sables d'Or les Pins, en grande partie situé sur le territoire de Fréhel et cela sans autorisation.

D'autre part, Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une délibération en date du 19 février 2004 avait reporté une décision à intervenir concernant l'élaboration d'une convention d'ouverture au public d'un itinéraire de randonnée et de promenade, en l'occurrence le circuit dont il est question aujourd'hui.

Madame le Maire propose donc de reprendre l'attache des services concernés par ce dossier afin de clarifier la situation de ce circuit sur notre territoire.

C) Enlèvement des cabines téléphoniques :

Madame le Maire informe les Membres du conseil municipal qu'elle a reçu plusieurs courriers concernant l'arrêt de commercialisation des offres publiphonie à compter du 1^{er} janvier 2014. Par conséquent, il ne sera plus possible d'installer de nouveaux équipements à compter de cette date au sein de la collectivité. Par ailleurs, ce même courrier stipule qu'un plan national de dépose des cabines téléphoniques sera mis en œuvre par ORANGE à compter du 1^{er} janvier 2015. La commune recevra dans le courant du 2^{ème} trimestre 2014, un courrier nous informant des modalités d'intervention pour le retrait des équipements. A terme, il n'y aura plus de cabine téléphonique sur la commune.

Madame le Maire signale que certaines cabines sont encore utilisées, notamment celles situées dans le camping municipal pour pallier les problèmes de connexion par mobiles.

D) Affichage en bordure de la route départementale :

Madame le Maire signale qu'elle a reçu un courrier de la préfecture lui demandant de prendre un arrêté de mise en recouvrement d'une astreinte à l'encontre d'un artisan qui a installé des dispositifs publicitaires non réglementaires. L'artisan est informé du dispositif et s'est engagé à retirer la publicité mise en cause.

E) Opération Grand Site :

Madame le Maire informe les Membres du conseil municipal qu'elle est constamment invitée à participer aux réunions organisées dans le cadre de l'Opération Grand Site, soit par le Comité de Pilotage, soit par le Comité Syndical du Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Le Maire rappelle que la commune n'a pas adhéré à l'opération.

F) Invitation au rendez-vous économique du Pays de Matignon :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le prochain rendez-vous économique est fixé au 26 novembre à 15h00 à la salle des fêtes de Matignon. Le thème de rendez-vous est « Filière bois énergie au Pays de Matignon ».

G) Office du Tourisme « Marque qualité Touriste » :

Madame Josiane MEHOUS, déléguée au tourisme, informe les membres du conseil municipal que l'office du tourisme a obtenu la « Marque Qualité Tourisme ». Ce label permettra le classement de l'office en catégorie 1, indispensable pour être reconnu station classée. Des travaux sont en cours à l'office, ce qui permettra au personnel (à terme 4 CDI) de recevoir le public dans de meilleures conditions.

H) Concours des Villes et Villages fleuris :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a obtenu une troisième fleur.

I) Amendement relatif au classement des stations classées :

Dans le cadre de la loi de finances pour 2014, un amendement relatif au classement des stations classées, défendu par les députés DUFAU et GIRAUD, a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Il prévoit que toutes les stations classées selon l'ancienne procédure perdront leur classement au 1^{er} janvier 2018. Il ne serait donc plus fait de distinction entre les délais de caducité des stations classées avant le 1^{er} janvier 1969 et celles classées après le 1^{er} janvier 1969. La commune sera informée de la suite donnée à cet amendement.

J) Information du Syndicat FO Direction Générale des Finances Publiques :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat National Direction des Finances Publiques –Force Ouvrière au sujet de la mise en œuvre de la « Modernisation de l'Action Publique » et qui aboutirait à terme à la suppression de plusieurs trésoreries rurales.

K) Commission Départementale de Coopération Intercommunale :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faudra s'attendre à terme, à un regroupement des EPCI, voire également à un regroupement des syndicats d'eau, d'électricité et autres vers les EPCI.